

Contrat d'inscription
Remise à niveau
MATHÉMATIQUES
(pré-entrée UNI)
Cours intensifs d'été 2010

Nom: Prénom: M F

Né(e) le: Nationalité:

Adresse en Suisse:
.....

No. de téléphone: Email:

1. Modalités d'inscription

La période académique compte 8 semaines de cours. Les cours débutent le 28 juin 2010 et se terminent le 20 août 2010, selon le Calendrier académique en vigueur.

	Heures par semaine	Tarifs		
		Paiement comptant	Paiement différé	total à payer
			échéance	
Mathématiques	16h	SFr. 1'750.00	SFr. 950.00 inscription SFr. 950.00 23.07.2010	SFr. 1'900.00
<input type="checkbox"/> Je choisis le paiement comptant Les frais d'écolage sont payables à l'inscription.		<input type="checkbox"/> Je choisis le paiement différé Les frais d'écolage sont payables en deux échéances, aux dates indiquées. (voir conditions au verso)		

Taxe d'inscription (unique)	SFr. 100.00	Payable à l'inscription
Frais de photocopies	SFr. 100.00	Payable à l'inscription

TOTAL

2. Paiement différé

Si vous avez choisi l'option « paiement différé », vous devez impérativement respecter les dates d'échéance ci-dessous. Les conditions de paiement différé sont:

- SFr. 950.- (plus taxe d'inscription et frais de photocopiés) payables à l'inscription ;
- le reste de la somme due payable au plus tard à la date indiquée ci-dessous.

Le retard dans le paiement des frais d'écolage différés peut entraîner la résiliation immédiate du présent contrat et l'exclusion de l'École.

Écolage dû (hors frais, voir au recto)	SFr. 1'900.00		
Payable à l'inscription	SFr. 950.00	Échéance	
<hr/>			
RESTE À PAYER	SFr. 950.00	<table border="1"><tr><td>23.07.2010</td></tr></table>	23.07.2010
23.07.2010			

3. Validité et résiliation

Le présent contrat entre en vigueur dès le versement des frais d'écolage ou, en cas de paiement différé, du premier paiement selon les modalités contractuelles. Sauf cas de force majeure (accident grave, hospitalisation prolongée, sur présentation de justificatifs), **les frais d'écolage ne sont pas remboursables**.

L'étudiant est par ailleurs lié par le Règlement interne de l'École, qui fait partie intégrante du présent contrat. Le non respect du Règlement est passible d'actions disciplinaires jusqu'à l'exclusion définitive de l'École ne donnant droit à aucun remboursement.

Date:

Signature:

Annexe : – Règlement interne de l'École